

---

Compte rendu, dans le Journal des Débats et des Décrets, du rapport de Barrère sur la Vendée, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barrère de Vieuzac Bertrand. Compte rendu, dans le Journal des Débats et des Décrets, du rapport de Barrère sur la Vendée, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 431-432;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41655\\_t1\\_0431\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41655_t1_0431_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

taine Duplessis-Grénédan, que tous les enseignes devaient aller, chacun à leur tour, à bord du commandant.

Je dirai aussi que j'ai vu une partie des signaux que l'on a marqués dans les registres qui ont été faits à bord du commandant, auxquels nous n'avons pu rien comprendre, ce qui m'a fait penser qu'il y avait des signaux particuliers entre quelqu'un d'à bord du commandant, et d'autres à bord des autres vaisseaux. Ceci est relevé du registre des signaux faits à bord du commandant. Le 22 septembre, à 6 heures du matin, deux flammes rouges au grand mâât. Le 23, à 9 heures et demie du matin, une flamme rouge. Le 25, à 9 heures, pavillon damier, sans avoir vu aucuns bâtiments de l'armée faire des signaux. Le 27, à 3 heures et demie, pavillon œil de perdrix seul. *Idem*, le pavillon yack au mâât de misaine. *Idem*, pavillon bleu au mâât de misaine (ce pavillon n'est pas dans la série). Le 28, à 8 heures et demie, flamme rouge.

J'observerai de plus que si, à bord d'un commandant, on voulait empêcher que les trois colonnes se formassent telles qu'elles doivent être, il serait facile de le faire, et il n'y aurait que la colonne du commandant qui pourrait immédiatement le suivre, et ceux qui pourraient être avertis par des signaux particuliers; ce qui est facile à démontrer.

*Au bas du mémoire original :*

*Signé : LANDAIS, contre-amiral.*

## ANNEXE N° 2

A la séance de la Convention nationale du  
15 brumaire an II.

(Mardi, 5 novembre 1793.)

### Compte rendu du rapport de Barère sur la Vendée (1) d'après le Journal des Débats et des Décrets (2).

Barère, au nom du comité de Salut public, fait un rapport dont nous allons offrir l'extrait.

Je viens vous rendre compte de ce qui s'est passé dans la Vendée depuis le 1<sup>er</sup> du second mois. Après les succès de Mortagne et de Cholet, vous apprîtes la fuite des rebelles. Le comité ne vous en parlait plus que comme des révoltés de Lyon. Nous avions sur eux les avantages de la terreur que nous leur avions inspirée. Nous leur avions tué des chefs, et nous les avions jetés dans un pays dévasté, où ils ne pouvaient plus subsister. C'eût été un moment parfaitement heureux, si les postes que nous avions sur la Loire eussent agi comme ils le devaient et comme ils le pouvaient.

Depuis le 1<sup>er</sup> brumaire, le comité ne devait s'attendre à vous communiquer que des nouvelles satisfaisantes.

Le défaut d'intelligence et d'ensemble entre les chefs, le mauvais esprit de quelques administrations et le fanatisme du pays, ont, pour quelques moments, transformé la Mayenne en une nouvelle Vendée; mais enfin, il approche le jour où nous découvrirons les menées inextricables qui ont créé la guerre de la Vendée et où nous pourrons vous dévoiler tous les faits, par la connaissance que nous en aurons acquise : victoires colorées, succès exagérés, récits faux; tout aura sa place et la nation sera vengée.

Aujourd'hui, nous venons vous dire ce que sont devenus les brigands de la Vendée, ce que leurs débris doivent inspirer de craintes à la République, et l'espérance qu'elle doit concevoir de ses moyens. Nous pensons qu'il résultera pour vous de ce rapport, comme nous nous en sommes convaincus, une vérité démontrée : c'est que les brigands sont affaiblis par leur défaite; qu'ils le sont encore par leur fuite, qu'ils cherchent un refuge et non pas un établissement.

Voici les faits :

La prise de Châtillon, Mortagne et Cholet avait déplacé les brigands; les républicains les harcelaient fortement sur les rives de la Loire. Les rebelles traversent la rivière à Valade; plusieurs se noient; d'autres périssent par le feu de nos troupes. Une horde s'enfuit : le nombre de ceux qui la composent varie d'abord et est enfin fixé à 25 ou 30,000, en y comprenant les nouvelles recrues et tous ceux que la crainte attachait au sort des fuyards. Cette troupe va d'abord à Condé; mais, effrayée, elle se rend à Laval; notre armée accourt, et prend des dispositions à sa poursuite.

Le 4, les troupes de la République se sont bien battues contre les brigands.

Le 5, les rebelles manquant de munitions partent de Château-Gontier et attaquent notre avant-garde. L'armée n'avait pas eu le temps de se développer sur le grand chemin où elle était; l'avant-garde est forcée de se replier, et l'effroi se communique à l'armée. Ici, vous remarquerez que toutes les fois que les rebelles ont manqué de munitions, il y a eu une déroute de la part des nôtres.

Barère lit un grand nombre de lettres dont nous ne pouvons rapporter qu'un extrait très abrégé, pour ne point commettre d'erreurs.

Le 6 et le 8, on donnait des nouvelles rassurantes; depuis, on a écrit que Laval était pris et que la trahison ne resterait pas longtemps impunie. On annonçait que bientôt encore, la famine détacherait les brigands du territoire qu'ils occupaient, et l'on présumait qu'ils iraient chercher des secours dans la ci-devant Bretagne.

Une lettre plus détaillée porte que pendant que l'on prend des mesures pour cerner et attaquer les brigands, Craon et Château-Gontier sont évacués, qu'une colonne de rebelles est partie de Laval pour Mayenne, que les brigands sont partagés : que les uns voulaient marcher sur Rennes et que les autres prenant la route de Paris ont l'intention de marcher sur Alençon; que peut-être ce n'est qu'une ruse; qu'il est probable, au moment où l'on écrit, que les rebelles sont à Mayenne, que, dans ce cas, on ne voit pas les moyens de les empêcher de se répandre sur les côtes, jusque vis-à-vis Jersey; que la guerre de la Vendée a changé de nature; qu'elle deviendra moins dangereuse, quand elle se confondra avec la guerre étrangère, et quand les brigands seront sous le commandement des Anglais.

Thirion écrit le 12 que Laval est évacué; que les brigands se sont portés sur Mayenne; que pendant quelques moments on avait craint leur retour; qu'ils ne paraissent pas et que l'on forme une armée de 30,000 hommes.

Le 13, Letourneur écrit que le département

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 400, le compte rendu du rapport de Barère d'après le *Moniteur*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 413, p. 213).

de l'Orne a invité tous les citoyens à venir au secours d'Alençon; qu'il va rassembler des hommes solides et qu'il marchera vers cette ville.

Hier, Lindet est arrivé du Calvados. Il a coopéré aux mesures qui ont été prises. Il rapporte que la Sarthe est bien bonne et entièrement bonne; elle fournit 25,000 hommes qui sont conduits par l'instinct de la liberté et qui mènent avec eux les grains et les bestiaux qui leur sont nécessaires. Dans toutes les parties qui environnent les brigands, nous sommes en mesure; on dit qu'ils sont maintenant à Domfront.

**Barère** reprend : Que présentent à vos esprits ces correspondances vagues et variées? Nous pensons que vous y aurez vu, comme nous, une armée de fugitifs, poursuivie par la terreur, et par les défenseurs de la liberté.

Le comité a pris diverses mesures depuis huit jours soit pour empêcher les brigands de repasser la Loire et de se rejeter dans la Vendée, soit pour faire mouvoir nos armées, indépendamment des mouvements que pourront produire la Sarthe et l'Orne. Le ministre de la guerre a déjà donné des ordres pour effectuer une attaque qui doit exterminer les brigands dans leur fuite; nous avons reçu ce matin la nouvelle que tout était disposé pour cela.

Merlin et Choudieu reviennent; le comité attend leur arrivée et les détails qu'ils donneront pour préparer son rapport définitif sur la Vendée.

Les dernières dépêches qui nous ont été adressées portent ces mots : « Vous pouvez être tranquille, nous ne voyons plus devant nous que des fuyards qui tentent d'échapper à la vengeance nationale : c'est une humeur dont le corps politique tend à se dégager. »

Ce n'est pas au moment où il va s'opérer une attaque générale que nous pouvons vous offrir des détails; il suffit de vous dire que cette nouvelle Vendée, tant grossie par les oisifs, par les malveillants et par les novellistes à la journée n'est que le débris de l'ancienne Vendée détruite.

Aujourd'hui, parmi les lettres qui sont arrivées, il y en a une des représentants du peuple qui sont à Coutances; elle porte qu'on est debout pour marcher à l'ennemi; que le désarmement des hommes suspects à Caen a servi pour armer de bons républicains; qu'il est parti des bataillons pour remplacer la garnison de Cherbourg; qu'il y a une armée à Avranches; que tout est en réquisition, que tout le monde a obéi.

« Nous n'entendons, disent les représentants commissaires, que des éloges sur notre activité et sur les ressources que nous mettons en usage. Nos braves défenseurs ont juré, en partant, de ne revenir qu'après avoir exterminé jusqu'au dernier des brigands. »

Nous attendons le résultat des mouvements qui vont s'opérer.

### ANNEXE N° 3

A la séance de la Convention nationale du 15 brumaire an II. (Mardi, 5 novembre 1793.)

#### Lettres (1) des représentants du peuple en mission à l'armée des Côtes de

(1) Toutes ces lettres sont mentionnées dans le

#### **l'Ouest, à l'armée des Côtes de Cherbourg et en d'autres lieux pouvant servir de pièces justificatives au rapport sur la Vendée fait par Barère (1) dans la séance du 15 brumaire an II.**

##### I.

*Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple délégué par la Convention nationale dans le département de la Manche, au comité de Salut public (2).*

« Valognes, le 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République.

« Le courrier extraordinaire que je vous ai dépêché hier vous aura informé des mesures rapides et assurées que j'ai prises aussitôt après la réception de la dépêche de Pocholle, pour porter dans l'Ille-et-Vilaine le renfort qu'il demandait d'une manière si pressante. Après avoir été remplacés dans leurs postes, les deux bataillons de la Côte-d'Or et de la Réunion étaient en marche, le premier depuis hier, et le second depuis ce matin, lorsqu'un courrier est venu me remettre un arrêté de mon collègue Garnier, qui est à Coutances, d'après lequel la marche de ces troupes avait été suspendue. Étonné de ce contre-ordre, je me suis empressé d'ouvrir la lettre qui y était jointe, dans l'espoir qu'elle contiendrait des motifs péremptoires, mais j'ai vu avec non moins de surprise que ce contre-ordre n'était fondé que sur l'opinion où était mon collègue que la garnison de Cherbourg se trouvait dénuée, et que par là la sûreté de nos côtes serait compromise.

« Certes, cette considération était d'une importance trop majeure pour que je l'eusse négligée, et mon arrêté, dont vous avez eu communication, et que j'avais envoyé de suite à mon collègue, ne m'a laissé qu'un regret, celui de voir que Garnier n'en avait pas saisi les dispositions et avait confondu un arrêté du district de Cherbourg avec mon arrêté même, ce qui l'avait induit en erreur sur le nombre des troupes dont je disposais et avait faussé son opinion sur la prudence et l'efficacité de mes mesures.

« En effet, citoyens, les trois bataillons que j'ai mis en mouvement ne produisent aucun vide, ainsi que vous avez déjà pu le voir : par suite des ordres du ministre pour un déplacement de troupes sur divers points de ce département, le bataillon de la Côte-d'Or venait d'être remplacé à Cherbourg par le 6<sup>e</sup> bataillon de la Manche et il Pest à Valognes, où il était envoyé en garnison, par le contingent du district qui avait été levé en vertu de la proclamation de nos collègues Le Cointre et Prieur, pour l'armée des Côtes de Cherbourg, ce contingent était formé en bataillon mais il n'avait pas d'armes : je lui ai donné les fusils de la garde nationale;

*Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public de M. Aulard; mais M. Aulard n'ayant donné de la plupart d'entre elles qu'une simple analyse, nous avons cru devoir en reproduire le texte exact.*

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 403, le compte rendu du rapport de Barère d'après le *Moniteur*.

(2) *Archives nationales*, carton AFII 275, plaque 2304, pièce 26.